



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Communiqué

Pour publication immédiate

RÉDUCTION DES EFFECTIFS

La CSHBO demande une dérogation

MANIWAKI, LE 30 SEPTEMBRE 2010- Le mercredi 29 septembre dernier, les commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ont adopté une résolution demandant au gouvernement provincial une dérogation à l'un des éléments de la loi 100, c'est-à-dire aux dispositions touchant la réduction de la taille des effectifs.

La loi 100, adoptée en juin 2010, porte principalement sur l'adoption, par les commissions scolaires, d'un plan de réduction des dépenses administratives, de l'ordre de 10 %, et d'un plan de réduction de la taille des effectifs. Ce dernier plan doit se réaliser par voie d'attrition, plus précisément en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. La loi prévoit néanmoins que cette disposition ne doit pas mettre en péril la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires.

Les commissaires se sont justement prévalus de cette clause pour demander une dérogation à la demande de réduire le personnel. La CSHBO considère qu'une mesure de ce genre est plus difficile à réaliser pour les organisations de petite taille. Pour ce qui est de la réduction des dépenses de nature administrative, la CSHBO a adopté un plan qui se mettra en branle dès cette année.

Par ailleurs, le conseil des commissaires a aussi adopté une résolution portant sur le projet d'économie d'énergie. On sait que la CSHBO a mis sur pied un projet visant à renouveler les systèmes de chauffage et d'éclairage pour l'ensemble de ses bâtiments, un investissement de 7,5 millions \$, financé en partie par des subventions et en partie par les économies d'énergie qui seront générés au cours des prochaines années.

La résolution faisait suite au dépôt d'une étude de faisabilité qui confirmait l'ampleur des économies possibles. La résolution adoptée par les commissaires portait plus particulièrement sur la signature du contrat de services éconergétiques avec la firme Ecosystem, maître-d'œuvre du projet (sous réserve de l'approbation du consultant).

Enfin, le conseil des commissaires, lors de la séance du 29 septembre dernier, a aussi adopté le bilan du plan d'action 2009-2010. Cette adoption constituait une étape menant au dépôt, en octobre, du plan d'action 2010-2011.

Source : M. Charles Millar
Coordonnateur du service de l'information et des communications
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 239
Site Internet : www.cshbo.qc.ca